



Table ronde sur le financement

ADEME : ses dispositifs d'accompagnement technique et financier

FEDER et prêt CV de la CDC

Transformer les économies d'énergies en capacité d'investissement ?

L'accompagnement de l'ADEME

- Des conseils techniques personnalisés pour des projets de bâtiments performants et le recours aux énergies renouvelables, la mise à disposition de cahiers des charges, de coordonnées de professionnels compétents...
- L'ADEME, centre de ressources : guides méthodologiques, synthèses d'études d'évaluation, valorisation de projets, animation de réseaux

<http://www.languedoc-roussillon.ademe.fr/>
- Des aides financières :
 - pour les études préalables
 - pour l'investissement
 - pour le suivi des performances et la valorisation des projets

Etudes énergétiques réalisées par des bureaux d'études RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

- Conseil d'orientation en énergie : *état des lieux énergétique succinct de l'ensemble d'un patrimoine avec recommandations d'optimisation énergétique et mise en place d'un suivi*
- Audit énergétique : *analyse approfondie d'un bâtiment aboutissant à un programme de travaux*
- Etude de faisabilité : *analyse approfondie d'une solution (notamment énergies renouvelables thermiques) sur les plans technique, économique et environnemental*
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage : *AMO Energie/Qualité Environnementale (projet de rénovation/construction)*

Financement ADEME : 50 à 70 %

Le Conseil en énergie partagé (CEP)

Un technicien énergie mutualisé pour les communes de moins de 10 000 habitants

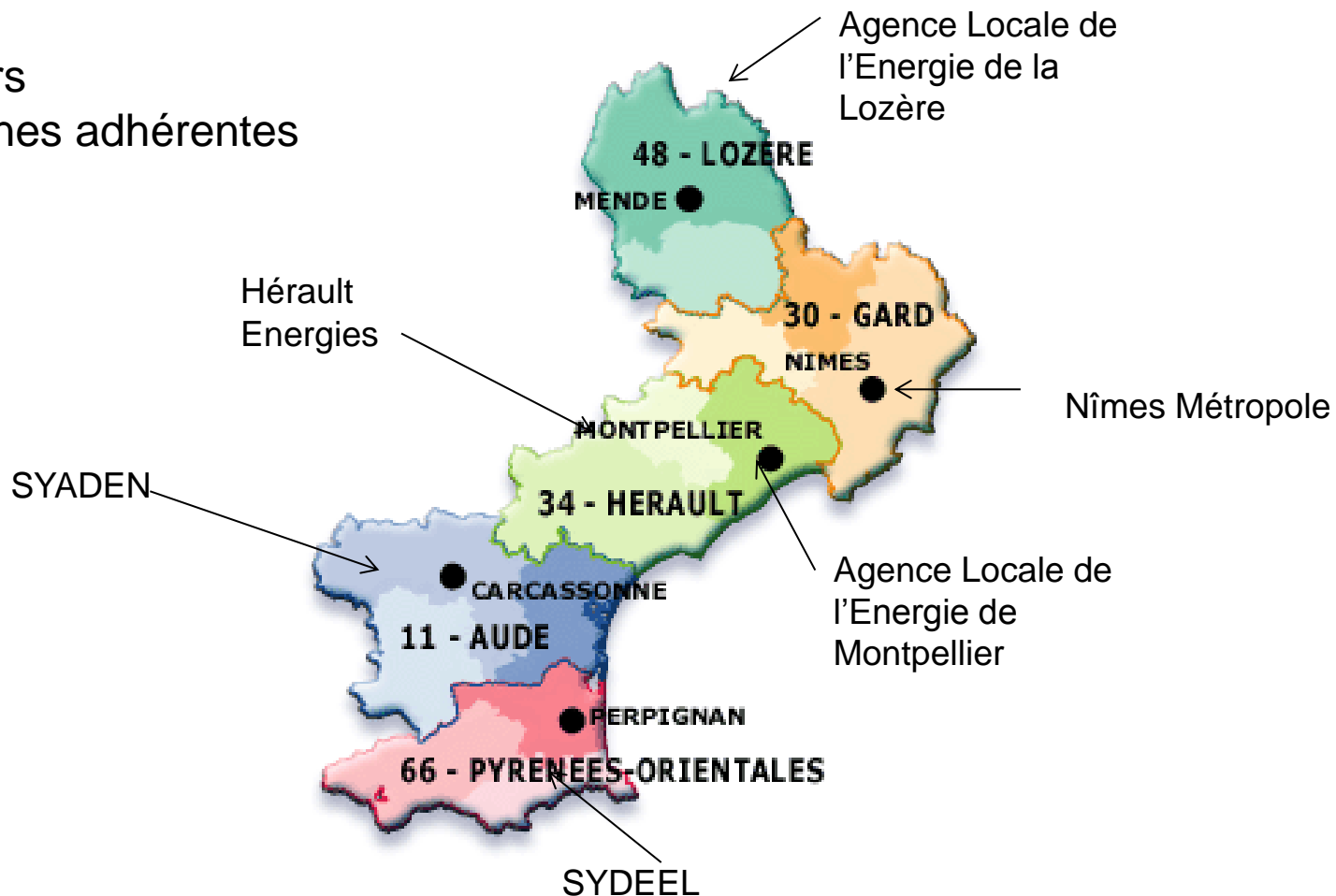
Les missions du CEP :



- Réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal
- Suivi énergétique personnalisé de la commune sur 3 ans
- Accompagnement de la commune sur des projets en lien avec les thématiques énergétiques
- Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation

Le Réseau CEP en Languedoc-Roussillon

11 conseillers
162 communes adhérentes



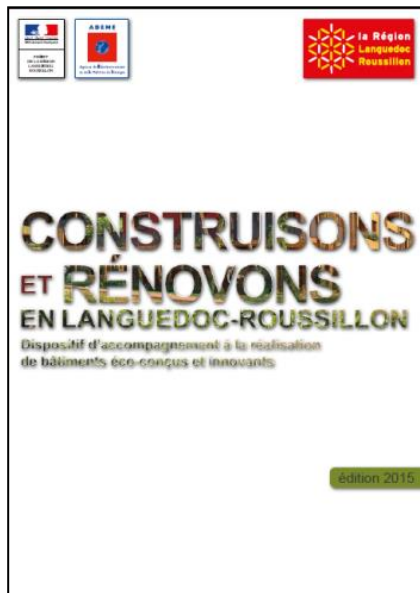
Soutien aux opérations exemplaires



Dispositif annuel ADEME – Région - FEDER

Bâtiments performants avec éco-matériaux et innovation, dont la performance énergétique correspond aux niveaux :

- *Rénovation* : label BBC Rénovation
- *Construction* : RT2012 +



Aides financières pour les études énergétiques et/ou environnementales préalables, les investissements et le suivi des performances énergétiques

Axe III : Encourager la transition énergétique

vers une économie à faibles émissions de CO2

- PI 4a : promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelables
- PI 4b : promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
- PI 4c : promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les **bâtiments publics** et dans le secteur du logement

Une enveloppe de l'ordre de 46 M€ sur la période

Critères techniques : performances énergétiques au moins BBC

Contactez le service Énergie et Climat de la Région

Prêt Croissance Verte

Le Prêt Croissance Verte permet de financer les investissements du secteur public local dans le domaine de la transition énergétique.

Sont ainsi éligibles la rénovation énergétique de bâtiments publics et la construction de bâtiments à énergie positive.

Principales caractéristiques du financement PCV :

- *Prêt Bonifié à Taux du Livret A + 75 pb*
- *Durée : 20 à 40 ans, avec préfinancement de 60 mois max possible sous conditions*
- *Quotité de financement :*
 - 100 % du besoin de financement pour les projets jusqu'à 5 M€ inclus,
 - 50 % du besoin pour les projets de plus de 5 M€,
- *Financement à solliciter au plus tard 3 mois après la date d'OS de travaux*

Contact : Direction Régionale Languedoc Roussillon – Pôle Financement

Michael Mailly – 04 67 06 41 20 / Cécile Travaux – 04 67 06 41 48

Comment intégrer les économies d'énergie pour dégager des capacités d'investissement ?

- Simulation financière en coût global (P1, P2, P3, P4), évalué sur le LT (20 ans)
- Investir pour dégager sur le long terme des marges de manœuvres sur la section fonctionnement.
- En cas d'inflation des prix de l'énergie, moins d'impact sur les dépenses de fonctionnement (meilleure stabilité)
- L'inaction a un prix sur le long terme

Valorisation des CEE

- C'est un dispositif qui permet de valoriser des investissements en faveur des économies d'énergies (opération standardisée correspondance à des valeurs forfaitaire de CEE)
- Estimer en amont la valorisation financière possible (non compatible avec aide de l'ADEME)
 - *Comparer les offres des obligés avant de s'engager dans un partenariat (il existe des plateformes de comparaison)*
 - *Ou déposer une demande de CEE (volume minimum : incite à mettre en place un système mutualisé), en général les syndicats d'énergie ont développé une offre sur le sujet.*

Optimisation des coûts des travaux vers un programme complet

